

LES TERRES BOISÉES

Ces paysages regroupent les unités paysagères où la densité de boisements est élevée. Au sein de l'aire d'étude éloignée : la marche boisée et le pays de Karst

La marche boisée

La marche boisée s'étend au sein d'une grande plaine qu'elle sépare en deux : la plaine de Niort au nord et la plaine de Saintonge au sud. Cette séparation était aussi celle de deux grands peuples : les Pictons au nord (Poitiers et le Poitou) et les Santons au sud (Saintes et la Saintonge). Du fait de l'éloignement des villes et villages de ces peuples, cette zone est restée moins défrichée, présentant de grands boisements.

Au sein de ces grands boisements, les vues sont forcément très limitées, excepté dans l'axe des routes où de légères percées peuvent subsister.

Entre ces boisements, des clairières plus ou moins étendues sont présentes. Selon la distance à la ZIP et aux boisements, les vues sont plus ou moins fermées. Les vues à la limite de l'unité paysagère et donc en lisières de boisement peuvent être dégagées et plongeantes vers la vallée de l'Aume.



Fig. 70 : Vue fermée au cœur des bois



Fig. 69 : Les boisements ferment les vues vers Villiers-Couture

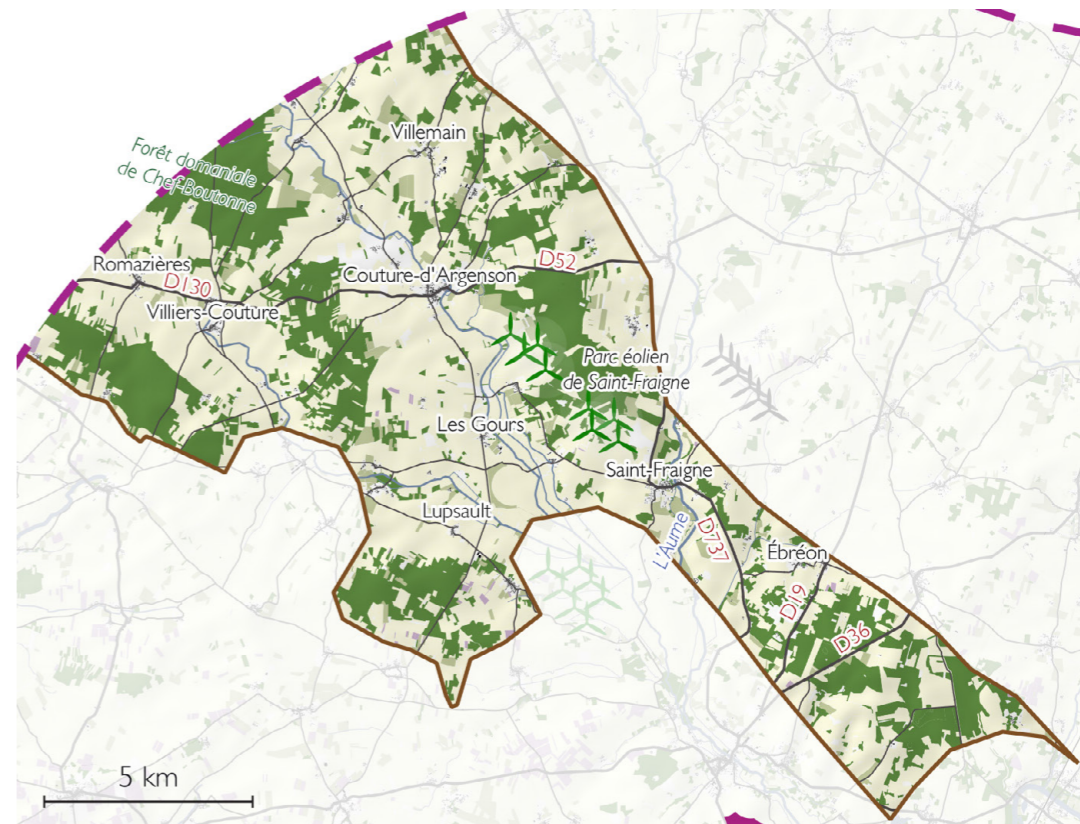


Fig. 66 : Les boisements forment des masques importants comme ici vers Tusson



Fig. 67 : Le regard peut passer « au-dessus » des boisements comme ici dans une grande clairière autour de Couture-d'Argenson



Fig. 68 : Vue plongeante vers la ZIP en limite d'unité paysagère et de la forêt de Tusson
Sensibilités de l'unité paysagère en tant que zone de perception :

De manière générale, les vues sont limitées en direction de la ZIP depuis les unités paysagères boisées. Dans toutes les zones boisées, les impacts du parc éolien de Marçillac-Lanville seront nuls.

Les impacts du projet seront à mesurer depuis les zones situées entre les grands boisements lorsque celles-ci sont situées dans l'AVT du projet (entre Saint-Fraigne et Lupsault par exemple) et en limite de l'unité paysagère, notamment dans les secteurs les plus proches de la ZIP au sud d'Ébréon.

Le pays de karst

L'aire d'étude éloignée intersecte une partie de l'unité paysagère du pays du karst au sud-est.

Sur l'aire d'étude éloignée, 2 secteurs au sein de l'unité paysagère se distinguent : un secteur boisé composé par la forêt de Boixe au nord-est et un secteur sans boisements autour de Vervant, Saint-Amant-de-Boixe et Anais.

Le premier secteur montre des vues complètement fermées en direction de la ZIP. Seule une petite partie autour des parcs éoliens de la Boixe et d'Aussac-Vadalle est plus dégagée.

Autour de Vervant, le relief est plan et la végétation moins présente. Des vues lointaines jusqu'à la ZIP peuvent se créer. C'est également le cas entre Saint-Amant-de-Boixe et Villejoubert.

Plus au sud, le relief plonge vers la vallée de l'Argence (au sud d'Anais). Les vues sont alors limitées par le relief de la vallée en direction de la ZIP. Un secteur en hauteur entre la vallée de l'Argence et la vallée du Ruisseau de Champniers présente des vues plus lointaines en direction de la ZIP, il s'agit de vue éloignée à plus de 17 km de la ZIP.

Sensibilités de l'unité paysagère en tant que zone de perception :

L'AVT confirme que le secteur autour de Vervant, Saint-Amant-de-Boixe et Villejoubert sera le plus exposé à la ZIP. Les impacts du projet devront être mesurés dans ce secteur, notamment dans sa partie comprise dans l'aire d'étude rapprochée.

Le reste de l'unité paysagère présente une sensibilité nulle vis-à-vis de l'unité paysagère hormis depuis certains points hauts qui présentent des vues plus lointaines, mais éloignées de la ZIP.



Fig.71 : Vue fermée au cœur de la forêt



Fig.72 : Vue limitée par les boisements au Courreau



Fig.73 : Vue plongeante et lointaine vers Vervant











Fig.74 : Vue dégagée et lointaine au sud-est de Saint-Amant-de-Boixe






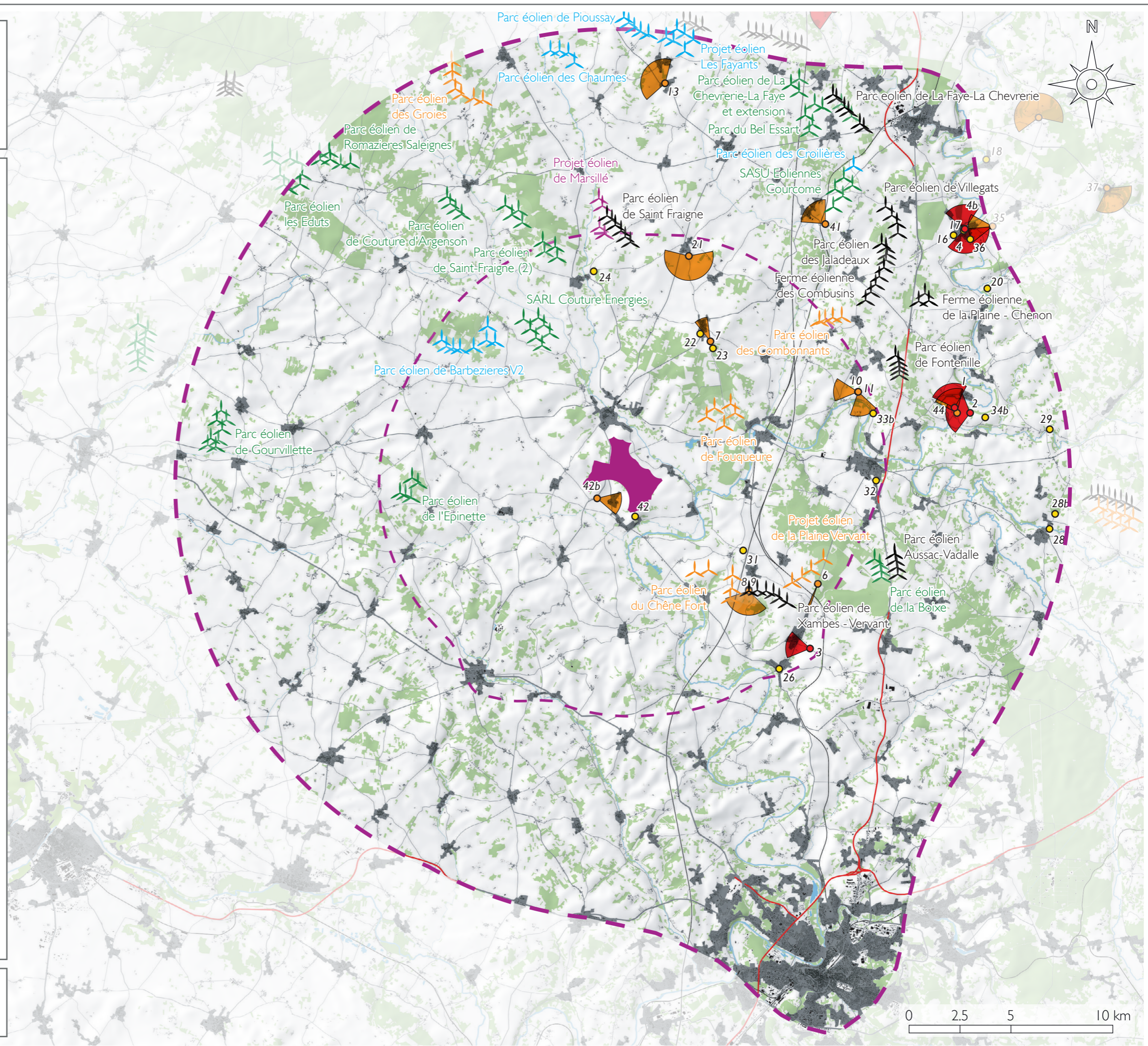
Fig.75 : Vue dégagée au nord de Champniers

Infrastructures éoliennes

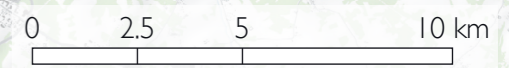
-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction avec avis de la MRAE
-  Eolienne en cours d'instruction sans avis de la MRAE
-  Projet éolien ABO Wind

Points de vue identifiés par le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois avec angle d'ouverture et orientation :

-  Point de vue de type A
-  Point de vue de type B+
-  Point de vue de type B



Sources : ABO Wind, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



CONTEXTE ÉOLIEN

Le territoire d'étude comporte plusieurs parcs éoliens accordés dont certains sont déjà construits, mais aussi en instruction dans l'aire d'étude rapprochée :

Nom	Nombre d'éoliennes	État	Distance à la ZP (km)
Parc éolien de Fouqueure	5	En instruction avec avis	3.7
Parc éolien du Chêne Fort	5	En instruction avec avis	4
SARL Couture Energie	7	Accordé	5.6
Parc éolien de Xambes - Vervant	6	Construit	6.4
Parc éolien de Barbezieres V2	8	En instruction sans avis	7.3
Parc éolien de l'Épinette	5	Accordé	8
Projet éolien de la Plaine Vervant	4	En instruction avec avis	8
Projet éolien de Saint Fraigne (2)	8	Accordé	9
Parc éolien de Saint-Fraigne	6	Construit	9.5
Parc éolien des Combonnants	4	En instruction avec avis	11

En dehors de l'aire d'étude rapprochée, au sein de l'aire d'étude éloignée, on dénombre 21 parcs ou projets éoliens dont 7 parcs construits, 8 parcs accordés 2 parcs en instruction avec avis de la MRAE et 4 parcs en instruction sans avis de la MRAE. Les éoliennes sont donc un motif assez régulier dans le paysage du territoire d'étude, dans sa partie nord.

La ZIP du projet s'insère donc au sein d'un paysage où le motif éolien est déjà régulier et connu.

Au regard du nombre d'éoliennes sur le périmètre d'étude, une attention particulière sera accordée aux impacts cumulés du projet avec les parcs construits et accordés, notamment ceux compris dans l'aire d'étude rapprochée listés ci-dessus.



Fig. 76 : Parc éolien de Xambes-Vervant



Fig. 77 : Le parc éolien de Saint-Fraigne

GUIDE DES BONNES PRATIQUES DES PROJETS ÉOLIENS EN PAYS DU RUFFÉCOIS

En 2020, les élus du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois ont élaboré un schéma directeur des énergies renouvelables. Ce schéma directeur exprime la volonté du territoire et définit les conditions d'acceptabilité de ces installations. La première partie de ce schéma directeur concerne l'énergie éolienne.

Le guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois a été approuvé lors du comité syndical du 29 janvier 2020.

Ce guide définit des points de vue à étudier impérativement. Ces points de vue sont de 3 types :

- A : depuis un point A, aucune éolienne ne doit être visible dans le champ visuel défini jusqu'à l'horizon,
- B+ : depuis un point B+, aucune éolienne ne doit être visible à moins de 6 km dans le cône de vue défini. Au-delà et jusqu'à 10 km, dans ce cône de vue, l'analyse paysagère étudiera d'une part plus finement la co-visibilité, et d'autre part l'organisation du parc la moins impactante pour ce point de vue.
- B : depuis un point B, l'analyse paysagère prendra en compte les recommandations concernant les unités paysagères (voir chapitre 3.2), puis étudiera finement la co-visibilité et l'organisation du parc la moins impactante pour ce point de vue.

11 points de vue se situent à moins de 10 km de la ZIP. 3 sont situés en dehors de l'AVT et ne présenteront donc pas de vue sur le projet. Les vues n° 7, 9 et 42 ne sont pas orientées vers la ZIP et ne présentent donc pas de sensibilité vis-à-vis du projet. **L'impact du projet devra être étudié au sein des 5 vues suivantes :**

















- N° 8 : Vue sur Xambes (type B)
- N° 21 : Vue sur le village de Tusson et les mégalithes à Souvigné (type B+)
- N° 24 : Vue sur Saint-Fraigne et sur l'église (type B)
- N° 31 : Vue sur Coulonges (type B)
- N° 42 b : Vue sur l'église et le prieuré de Lanville (type B+)

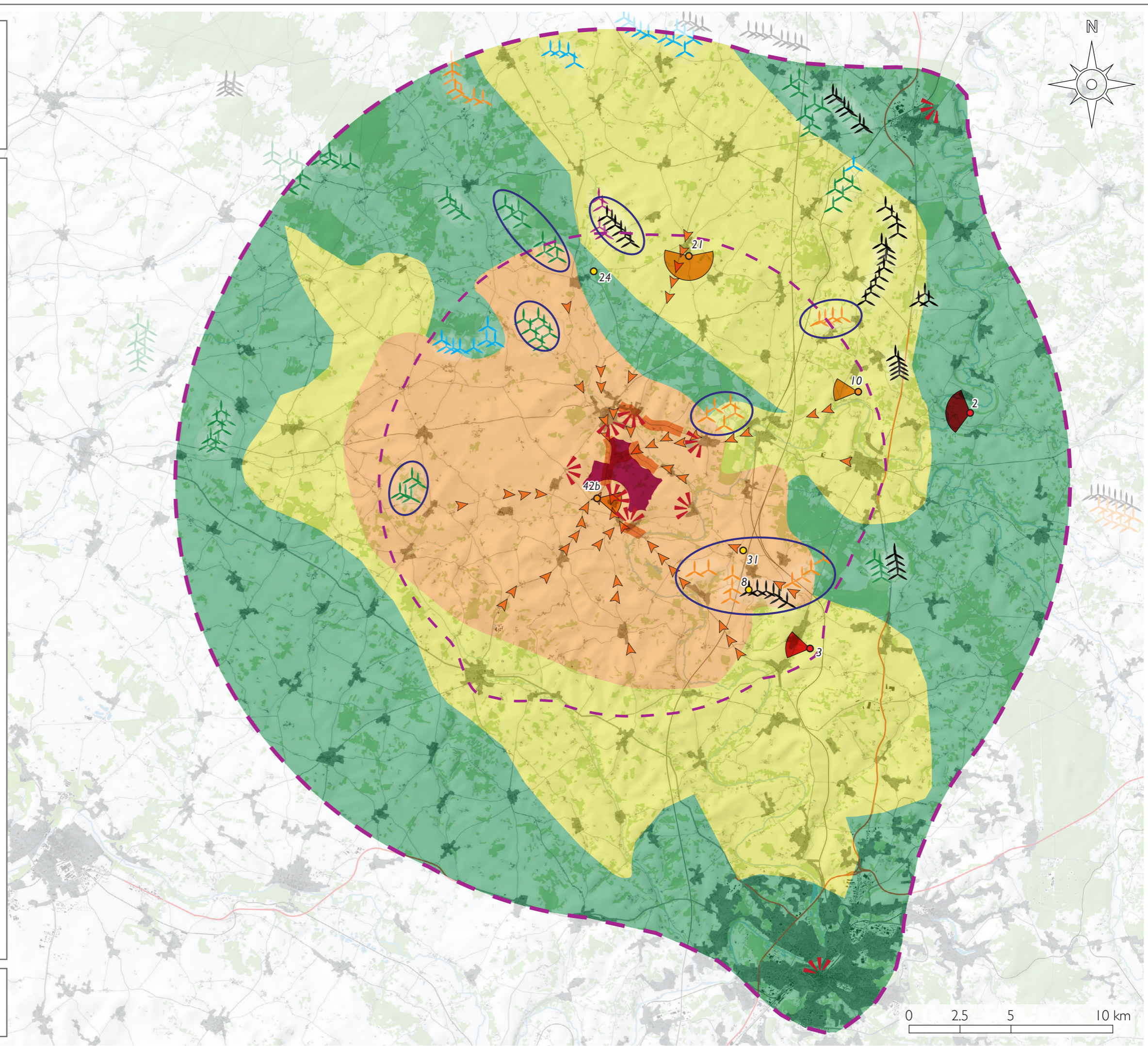
Le chapitre 1.3 aborde de manière plus détaillée les vues présentant des sensibilités vis-à-vis de la ZIP.

À plus de 10 km, les points de vue définis par le guide ont également été étudiés. Seuls les points de vue A n° 2 et 3 sont situés dans l'AVT. **L'impact du projet devra être étudié depuis ces 2 vues (vue sur l'église de Lichères et vue sur l'église et le village de Saint-Amant-de-Boixe)**

Les points de vue B+ et B sont situés à plus de 10 km et ne présentent donc pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet. **Le point de vue 10 depuis la table de lecture du tumulus de la Motte Jacquille sera étudié** du fait du panorama possible depuis ce monument historique dans l'aire d'étude rapprochée (voir chapitre 1.3).

Synthèse des sensibilités paysagères

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Eolienne construite
-  Eolienne autorisée
-  Eolienne en cours d'instruction avec avis de la MRAE
-  Eolienne en cours d'instruction sans avis de la MRAE
-  Projet éolien ABO Wind
-  Parc à prendre en compte pour l'étude des impacts cumulés
-  Portion de route à étudier du fait de sa fréquentation ou de sa proximité avec le projet
-  Portion de route orientée dans l'axe de la zone potentielle
-  Vue depuis les poles urbains et depuis les bourgs proches du projet
-  Visibilités potentiellement importantes sur le projet (vues proches et dégagées)
-  Visibilités plus réduites sur le projet (vues dégagées plus lointaines ou filtrées)
-  Visibilités très réduites sur le projet (zones boisées, et fond de vallée)
-  Vues sensibles à étudier mises en avant par le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois



Sources : IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Le projet se situe dans un territoire où les parcs éoliens sont déjà développés. Il s'insère donc dans un paysage où le motif éolien est déjà régulier et fréquent.

La zone potentielle se situe dans une unité paysagère de vallée principale : le Val d'Angoumois. Ici, le secteur d'implantation du projet présente les caractéristiques d'une zone agricole aux vues horizontales, compatible avec l'insertion d'un nouveau parc éolien. L'implantation définie devra s'assurer d'une bonne lisibilité du parc dans le paysage.

Les unités les plus exposées au projet développé sur la ZIP seront le Val d'Angoumois et la Plaine haute d'Angoumois, dans sa partie la plus proche de la ZIP. Les impacts dans des vues proches du projet seront potentiellement forts, notamment depuis les zones d'habitations et les axes de communication à proximité.

Les vues depuis le Val d'Angoumois doivent être particulièrement étudiées afin de s'assurer que les surplombs sur les vallées soient réduits à proximité de la ZIP. À mesure que l'on s'éloigne de la ZIP, les impacts sur les vallées seront plus réduits. Les fonds de vallées présentent peu de vue sur le projet. Les vues dégagées depuis les coteaux exposés potentiellement exposés à la ZIP seront à étudier.

En dehors de ces secteurs, les vues seront plus réduites sur le projet. Les filtres végétaux y sont plus nombreux rendant les perceptions lointaines moins fréquentes. Quelques vues dégagées sont néanmoins possibles et donc à étudier, c'est le cas notamment au sein de la plaine de Niort où les vues sont plus larges et profondes. Ces vues se situent néanmoins à des distances plus grandes du projet ce qui entraîne des impacts plus réduits.

Au regard du nombre de parcs éoliens construits, accordés et en instruction sur le territoire d'étude, une attention particulière devra être portée à l'étude des covisibilités entre le projet et ces parcs.

Après analyse, 8 points de vue (2 points de vue de type A, 3 B+ et 2 B) définis par le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois seront à étudier avec attention.

L'impact sur le paysage du quotidien devra également être étudié. Il s'agit notamment d'étudier l'impact du projet depuis les routes et les habitations les plus proches (au sein de l'aire d'étude locale) et depuis les entrées ou sorties de bourgs situés dans l'aire d'étude rapprochée du projet. Les vues depuis les pôles urbains du projet seront à étudier (Ruffec, Angoulême).

Les photomontages présentés dans le chapitre III permettront de mesurer l'impact du projet sur le paysage du territoire d'étude. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZIV) du projet.



1.3. CONTEXTE PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

La région Nouvelle-Aquitaine est riche d'un patrimoine diversifié : monuments historiques, sites inscrits ou classés, villages remarquables, sites touristiques, etc..

L'implantation d'un parc éolien peut engendrer des phénomènes de visibilité et de covisibilité avec ce patrimoine. En effet, les vues existantes depuis ces sites peuvent être modifiées par la perception nouvelle d'éoliennes. D'autre part, le patrimoine peut jouer un rôle important dans le paysage : silhouette emblématique, point de repère...

Il est donc nécessaire de réaliser l'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques du territoire d'étude et de déterminer l'impact potentiel du projet. Les impacts potentiels détectés seront étudiés grâce à des photo-montages réalisés depuis les points de vue définis pour la covisibilité et depuis les sites patrimoniaux et touristiques pour la visibilité.

L'inventaire des sensibilités patrimoniales et touristiques prendra en compte :

- les monuments historiques inscrits et classés,
- les sites inscrits et classés,
- les sites patrimoniaux remarquables,
- les labels patrimoniaux définis sur le territoire : Plus beaux villages de France, Petite cité de caractère, les Plus beaux détours de France, etc.,
- les sites touristiques majeurs.

Cette analyse s'appuie sur :

- Le recensement du patrimoine monumental français sur la base Architecture-Mérimée (Ministère de la Culture et de la Communication) : Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP),
- Les informations des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine (DREAL),
- Les informations des Directions Régionales des Affaires Culturelles de la région Nouvelle-Aquitaine (DRAC),
- Les informations des sites des labels Plus Beaux Villages de France, Plus beaux détours de France, etc.,
- Les informations touristiques des offices de tourisme du territoire d'étude,
- Une visite détaillée du territoire d'étude.

Chaque élément patrimonial fait l'objet d'une étude particulière permettant de définir son niveau d'enjeu et sa sensibilité vis-à-vis du projet.

L'**enjeu** d'un élément patrimonial est fonction de sa reconnaissance sociale, de sa valeur patrimoniale, de sa rareté, de son accessibilité et de sa fréquentation. Par exemple, plus un élément patrimonial est mis en avant par les guides touristiques ou montre une fréquentation importante (élément sur un chemin de randonnée très pratiqué par exemple), plus l'enjeu qu'il présente est fort. Le niveau d'enjeu ira de majeur pour un élément patrimonial reconnu au niveau national (voire international) et fortement fréquenté à faible pour un élément de petit patrimoine local.

Ces enjeux sont précisés pour chaque élément patrimonial présenté.

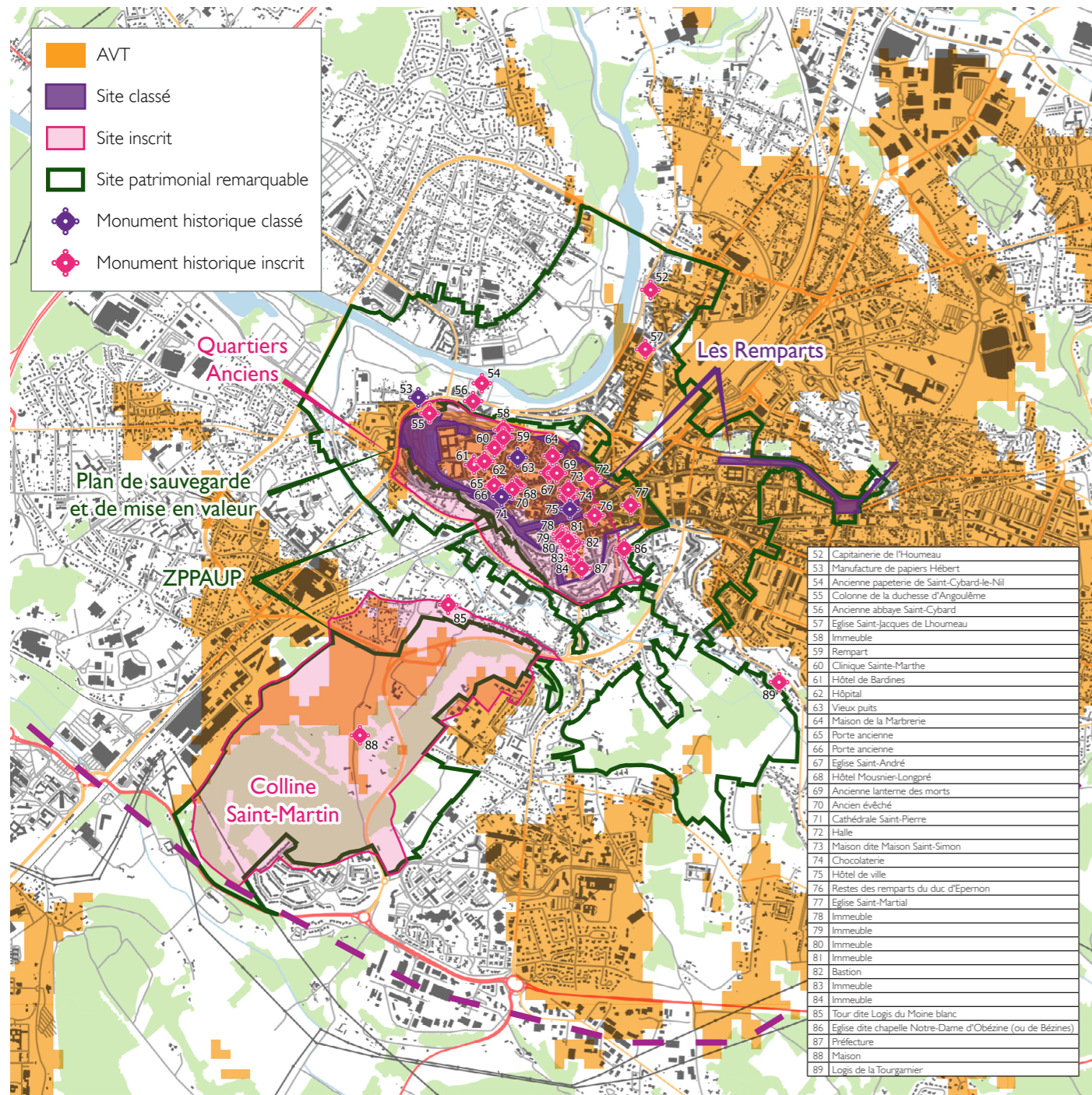
La **sensibilité** d'un élément patrimonial est définie suivant le risque de visibilité de la zone potentielle étudiée depuis cet élément ou le risque de covisibilité entre cet élément et la zone potentielle. Lorsque les vues depuis un monument sont fermées et/ou que ce monument n'est pas visible depuis le paysage alentour on parlera alors de sensibilité nulle en visibilité et/ou covisibilité avec la zone potentielle.

Les éléments patrimoniaux présentant une sensibilité non nulle seront confrontés au projet éolien une fois défini et notamment sa zone d'influence visuelle afin de déterminer si le risque d'impact est avéré, auquel cas il sera étudié en chapitre 3.

		Accessibilité et fréquentation		
		Faible	Moyenne	Forte
Reconnaissance et valeur patrimoniale	Faible	Enjeu faible	Enjeu moyen	Enjeu fort
	Moyenne	Enjeu moyen	Enjeu moyen à fort	Enjeu fort
	Forte	Enjeu fort	Enjeu fort	Enjeu fort
	Nationale ou internationale	Enjeu majeur	Enjeu majeur	Enjeu majeur

Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier	Sensibilité nulle
Vues ouvertes depuis l'élément patrimonial en direction de la zone potentielle	Élément patrimonial visible depuis un secteur où la zone potentielle est visible	Vues fermées depuis l'élément patrimonial et Élément patrimonial non visible dans le paysage ou hors d'un secteur de visibilité de la zone potentielle

Fig.78 : Typologie des enjeux et sensibilités



ANGOULÊME : UN ENJEU PATRIMONIAL FORT

Angoulême est situé sur un promontoire rocheux naturel surplombant la vallée de la Charente. La ville belvédère était à l'origine entourée de remparts. Elle s'ouvre aujourd'hui largement sur les paysages alentour. La cathédrale romane, les églises et chapelles, l'ancien château des comtes devenu hôtel de ville, les places aux débouchés de rues sinueuses et les murs peints composent le portrait de la ville de l'image et de la bande dessinée.

La ville d'Angoulême est pourvue de nombreux éléments patrimoniaux remarquables :

- 38 monuments historiques dont 4 monuments historiques classés,
- 2 sites patrimoniaux remarquables : la ZPPAUP et le plan de sauvegarde et de mise en valeur,
- 1 site classé (en 2 parties),
- 2 sites inscrits,
- le pays Angoumois est labellisé Pays d'Art et d'Histoire,
- 4 musées de France au cœur de la ville,
- de nombreux éléments touristiques.

La ville d'Angoulême se situe à 23 km au sud-est de la ZIP.

Du fait d'une situation en promontoire, des vues vers le nord et le nord-ouest en direction de la ZIP sont possibles, notamment depuis les remparts de la ville. Au sud-ouest de la ville, la colline Saint-Martin permet des vues panoramiques sur la ville d'Angoulême et notamment sur ces monuments historiques. L'éventuelle covisibilité avec la ZIP sera à étudier. Néanmoins, la distance séparant le projet et la ville d'Angoulême est telle que même si une covisibilité était possible, l'impact serait très faible.

Au cœur de la ville, dans toutes les zones bâties, les vues sont réduites et ne permettent pas de vues sur les ZIP.

Les vues sur le projet sont donc à étudier depuis les remparts et depuis la colline Saint-Martin.



Fig. 79 : Vue depuis la table d'orientation des remparts, plusieurs éoliennes sont visibles










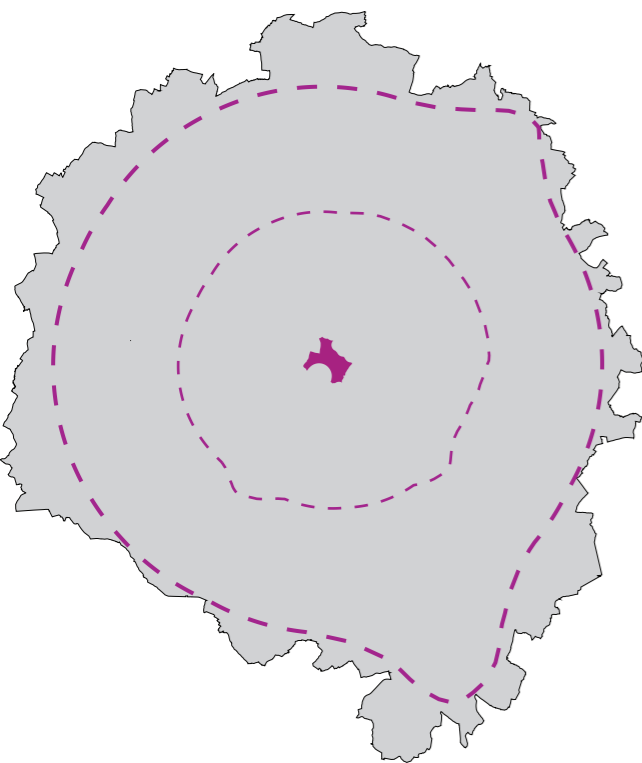
Fig. 80 : Vue depuis les remparts à proximité du lycée Guez-de-Balzac



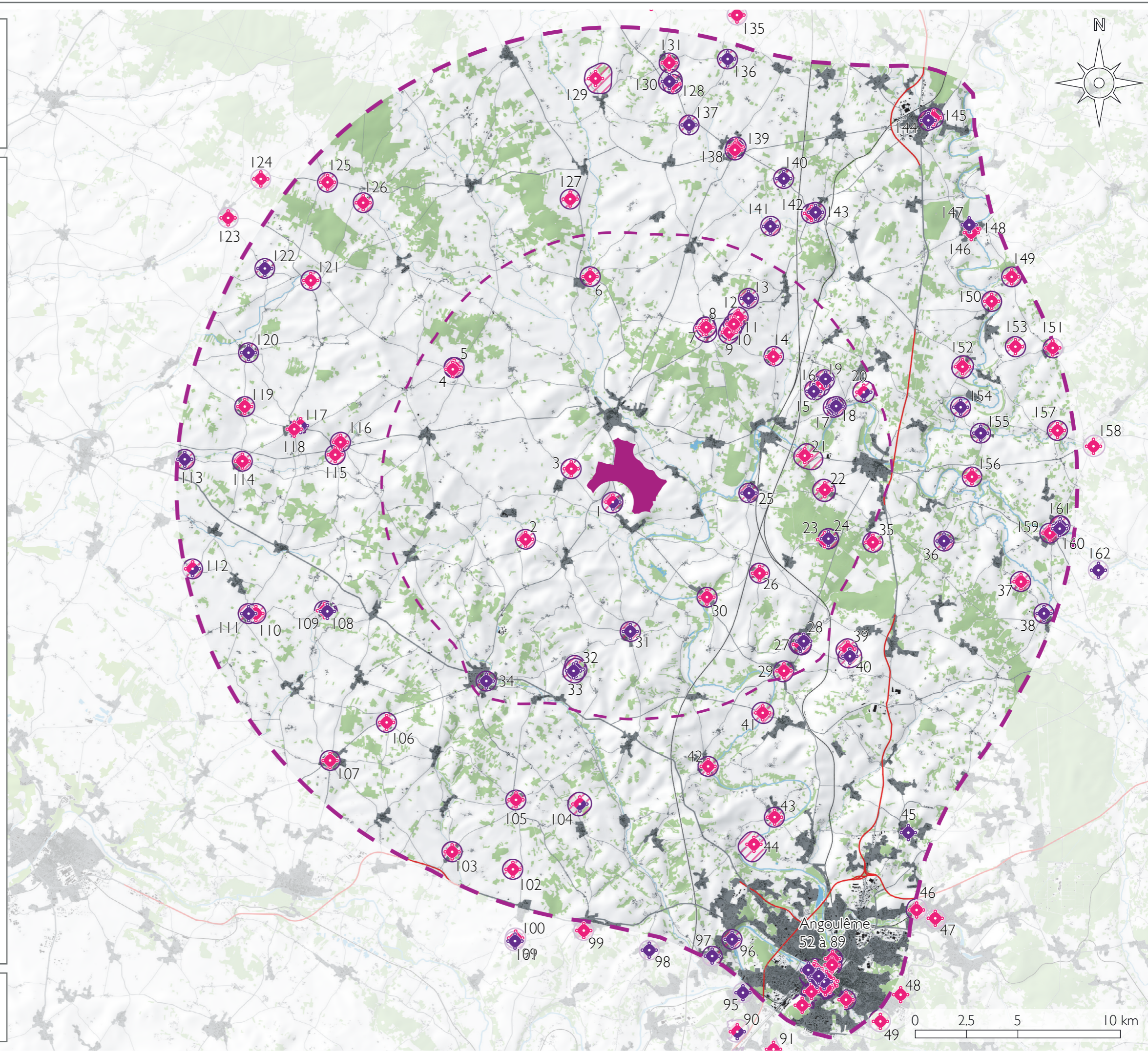
Fig. 81 : Vue depuis le golf de l'Hirondelle sur la colline Saint-Martin

Monuments historiques

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Monument historique classé
-  Monument historique classé et inscrit
-  Monument historique inscrit
-  Périmètre de protection des monuments historiques



Aire sur laquelle les monuments historiques ont été recensés



Sources : Plateforme Ouverte du Patrimoine, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.

LES MONUMENTS HISTORIQUES

• Définition

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger; du fait de son intérêt historique, artistique, architectural, mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection :

- L'inscription au titre des monuments historiques (autrefois connue comme « inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques »), pour les meubles et immeubles présentant un intérêt à l'échelle régionale. On parlera de **monument historique inscrit**.

- Le classement au titre des monuments historiques, à un niveau d'intérêt national. Ce sont les **monuments historiques classés**.

• Abords des monuments historiques

Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure. Aussi la loi impose-t-elle un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un **périmètre de protection de 500 mètres** de rayon autour des monuments historiques - code du patrimoine, articles L621-31 et L621-32. La publicité et les enseignes sont également sous contrôle de l'architecte des bâtiments de France - loi sur la publicité du 29 septembre 1979, modifiée par la loi du 2 février 1995.

La notion de champ de visibilité avec le monument est ici déterminante : est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou en même temps que lui, et situé dans un périmètre de 500 mètres (extrait de Art.L621-30-1 du code patrimoine).

• Recensement des monuments historiques

Le recensement des monuments historiques sur la zone d'étude a été réalisé d'après la base Architecture Mérimée du Ministère de la Culture et de la Communication, disponible sur la Plateforme Ouverte du Patrimoine (POP). L'inventaire a été réalisé sur l'ensemble des communes de l'aire d'étude éloignée en y ajoutant quelques communes comprises dans les percées de l'aire d'étude éloignée (voir légende de la carte ci-contre).

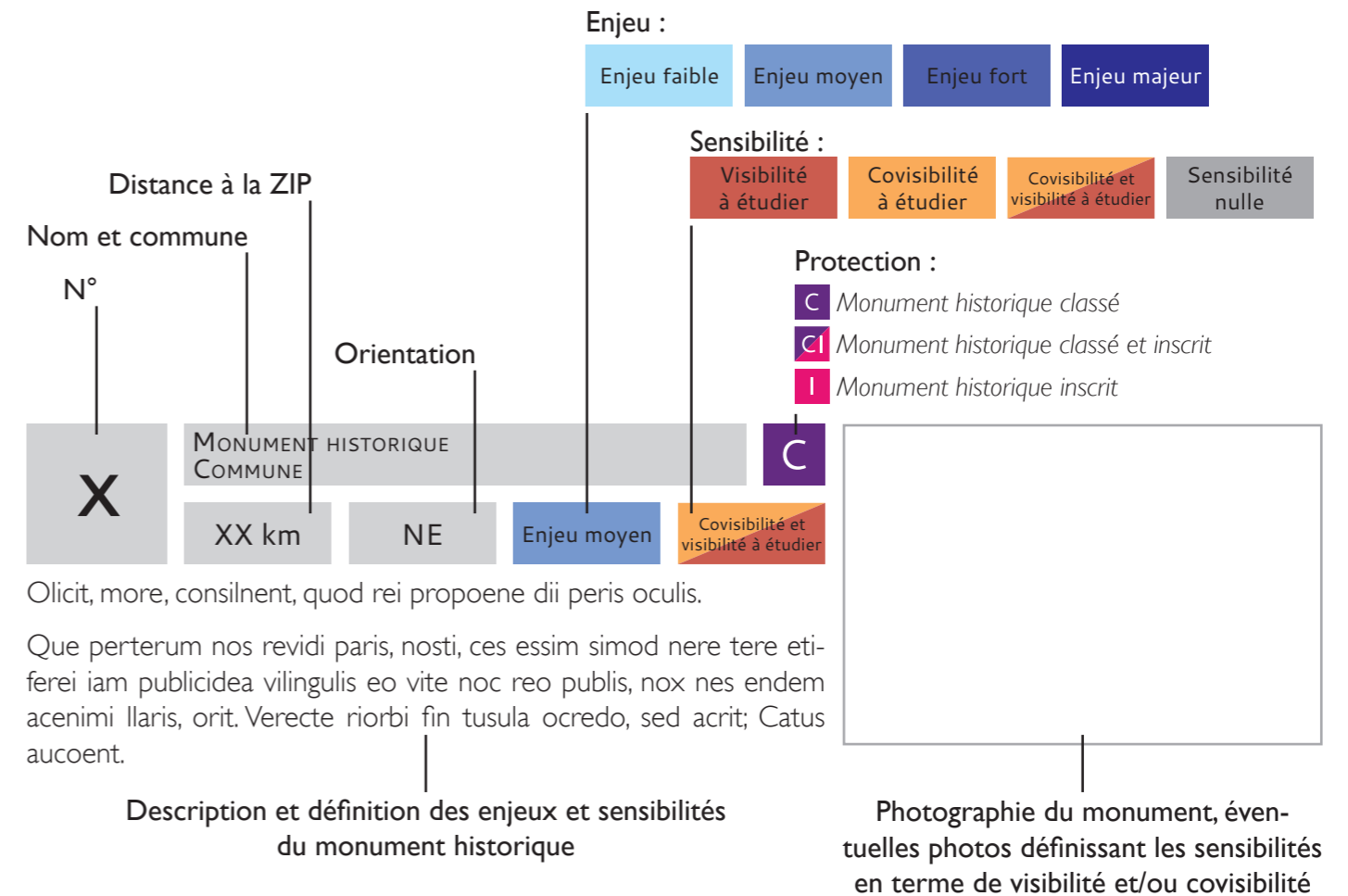
162 monuments historiques ont été recensés :

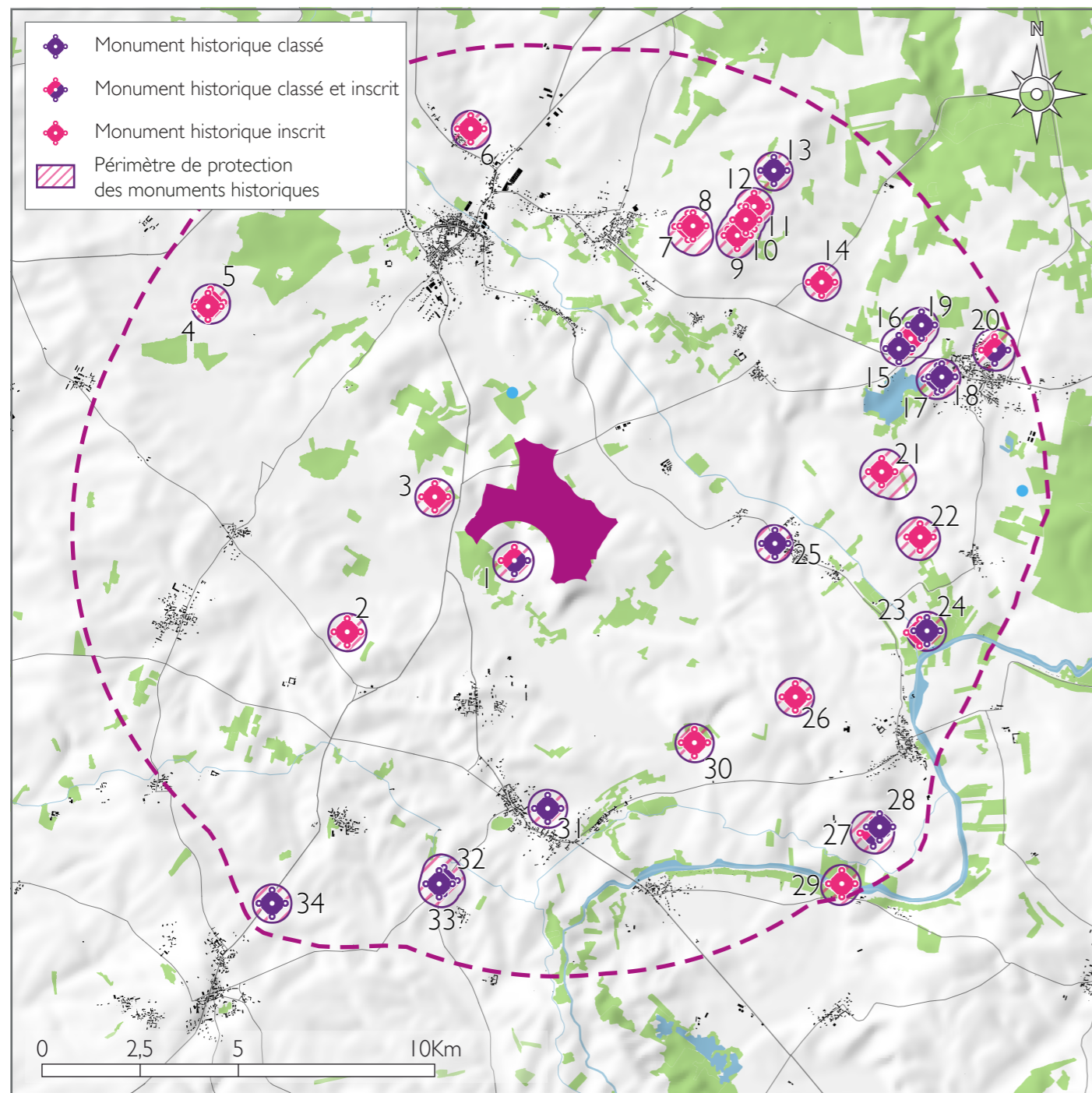
- 45 monuments classés,
- 8 monuments classés et inscrits,
- 109 monuments inscrits.

L'étude de ces monuments aborde plusieurs critères : type de protection, enjeu (reconnaissance et valeur patrimoniale, fréquentation), sensibilité vis-à-vis de la zone potentielle.

- Dans l'aire d'étude rapprochée (34 MH), on présentera l'ensemble des monuments historiques présents.
- Dans l'aire d'étude éloignée (104 MH), seuls les monuments historiques dont l'enjeu est majeur ou fort et/ou présentant une sensibilité non nulle seront présentés.
- Au-delà de l'aire d'étude éloignée (24 MH), seuls les monuments historiques à enjeu majeur ou fort et situés dans l'aire visuelle totale du projet (AVT) seront abordés. En effet, hors de l'AVT, les vues sur le projet ne seront pas possibles et l'impact en visibilité sera nul. À une telle distance, le risque de covisibilité est très réduit, voire nul.

• Présentation des monuments historiques :





• Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée classés par distance à la ZIP :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)
1	Ancien prieuré de Lanville	CI	Marcillac-Lanville	1
3	Église Notre-Dame	I	Mons	1,1
2	Église Saint-Clément	I	Val-d'Auge (Bonneville)	4
25	Église Saint-Nicolas	C	Villognon	4,1
30	Église Notre-Dame	I	Vouharte	5
31	Église Saint-Pierre-des-Martyrs	C	Genac-Bignac (Genac)	5,8
26	Église Notre-Dame-de-Tous-Biens	I	Xambes	6,1
7	Abbaye des Dames	I	Tusson	6,6
8	Maison du 15e siècle, dite Logis de Marguerite de Valois	I	Tusson	6,7
21	Anciens fours à chaux d'Echoisy	I	Cellettes	6,9
9	Tumulus dit le Vieux Breuil	I	Tusson	7,1
10	Tumulus dit Le Gros Dognon	I	Tusson	7,3
11	Tumulus Le Petit Dognon	I	Tusson	7,6
22	Château	I	Cellettes	7,8
6	Église Saint-Fraigne	I	Saint-Fraigne	8
12	Tumulus dit de La Justice	I	Tusson	8
14	Croix hosannière	I	Ligné	8
32	Théâtre gallo-romain dit des Bouchauds	C	Saint-Cybardeaux	8,1
33	Sanctuaire des Bouchauds	C	Saint-Cybardeaux	8,2
23	Nécropole de la Boixe	I	Vervant	8,2
24	Dolmen dit de la Boixe	C	Vervant	8,4
4	Château	I	Barbezières	8,4
5	Église (ancienne commanderie Saint-Martin)	I	Barbezières	8,4
15	Dolmen dans le tumulus dit La Motte-de-la-Garde	C	Luxé	8,5
16	Dolmen de la Maison de la Vieille	I	Luxé	8,8
17	Tumulus de la Folatière	C	Luxé	9
13	Dolmen	C	Bessé	9
18	Dolmen de la Folatière	C	Luxé	9,1
19	Deux dolmens dits La Grosse Pérotte et La Petite Pérotte	C	Fontenille	9,2
27	Ancienne abbaye	CI	Saint-Amant-de-Boixe	9,8
28	Église abbatiale Saint-Amand	C	Saint-Amant-de-Boixe	9,8
29	Château	I	Montignac-Charente	10,1
34	Église Saint-Pierre	C	Rouillac	10,6
20	Dolmen ou tumulus de la Motte de la Jacquille	CI	Fontenille	10,6

C : monument historique classé; I : monument historique inscrit; IC : monument historique classé et inscrit.

Les monuments en gris sont situés hors de l'AVT du projet.

1ANCIEN PRIEURÉ DE LANVILLE
MARCILLAC-LANVILLE

1 km

SO

Enjeu fort

Covisibilité et
visibilité à étudier

Le prieuré est situé au nord du village de Lanville. L'ancien prieuré de Lanville ou Église de Lanville est classé depuis le 3 février 1942. Les restes de la salle capitulaire et du cloître du prieuré, attenant à l'église de Lanville ont été classés le 28 mai 1942. En 1991, les façades et toitures du corps de logis situé en fond de cour, ainsi que des ailes nord et sud, les caves voûtées situées sous le corps de logis et sous l'aile nord, le perron est devant le logis, la terrasse ouest, le pont-escalier à l'ouest du logis et les bassins situés à l'ouest du logis ont été inscrits.

C'est un monument historique majeur mis en avant par de nombreux offices de tourisme.

Visibilité

Depuis l'entrée du prieuré, les vues sont fermées. Une percée visuelle est néanmoins possible à droite de l'église, en direction de la zone potentielle. Au nord de l'église, la vue est complètement ouverte en direction de la zone potentielle (panoramique de 280° environ possible). Les vues sur le projet sont donc à étudier depuis l'ancien prieuré de Lanville.

Covisibilité

Le prieuré est visible depuis de nombreux secteurs autour du village, au sud et à l'ouest du monument. La covisibilité entre le projet et le monument sera donc à étudier depuis les vues majeures sur le monument : depuis la D737 et la D736.

Le prieuré de Lanville est visible depuis le sud de la zone d'implantation potentielle. La vue est plongeante depuis les départementales D737 et D736. La covisibilité entre le projet et le prieuré de Lanville avec des éoliennes au premier plan devra être étudiée, notamment au moment de la définition de l'implantation du projet.



Fig. 82 : Vue générale



Fig. 83 : Restes du cloître à l'arrière de l'église



Fig. 84 : Panorama à 180° depuis l'entrée de l'église. Légère percée visuelle à droite du monument.



Fig. 85 : Panorama à 280° depuis l'arrière de l'église, devant les ruines du cloître.



Fig. 86 : Vue depuis la D737 à la sortie de Marcillac après le cimetière



Fig. 87 : Vue depuis la D736 après La Bretau dière



Fig. 88 : Vue depuis l'intersection de la D736 et de la D737 au nord de Lanville

3 ÉGLISE NOTRE-DAME
MONS **I**

1.1 km O Enjeu faible Covisibilité et visibilité à étudier

Le monument est situé au nord du village de Mons. L'église est mentionnée sur le site de la Communauté de Communes du Rouillacais.

Visibilité

Les vues depuis l'église sont ouvertes vers le nord et filtrées par des haies vers l'est. La vue vers la ZIP est donc filtrée mais au regard de la proximité de la zone avec le monument, la visibilité sur le projet est à étudier.

Covisibilité

L'église de Mons est visible depuis la D120 au sud-ouest du village et depuis la D357 au nord-ouest. Ces deux secteurs sont situés dans l'AVT. La covisibilité entre l'église et le projet sera à étudier depuis ces 2 routes : covisibilité directe depuis la D357 et indirecte depuis la D120.



Fig. 89 : Église Saint-Martin



Fig. 90 : Vue depuis l'église vers la ZIP



Fig. 91 : Vue sur l'église depuis la D357



Fig. 92 : Vue sur l'église depuis la D357

2 ÉGLISE SAINT-CLÉMENT
VAL-D'AUGE (BONNEVILLE) **I**

4 km SO Enjeu moyen Covisibilité et visibilité à étudier

L'église Saint-Clément est une église romane située à l'ouest du village de Bonneville. Des visites guidées y sont parfois organisées.

Visibilité

Sur le côté de l'église, une vue légèrement dégagée se profile. L'église de Mons, au nord-est et donc dans la direction de la ZIP est visible au-dessus des boisements. La visibilité du projet sera donc à étudier depuis ce point.

Covisibilité

L'église est légèrement visible depuis la D66 au sud du village. La covisibilité entre l'église et le projet sera à étudier depuis ce point.



Fig. 94 : Église Saint-Clément



Fig. 93 : Vue depuis l'église



Fig. 95 : Vue sur l'église dans l'axe de la D66

25

ÉGLISE SAINT-NICOLAS
VILLOGNON

C

4.1 km

E

Enjeu faible

Visibilité
à étudier

L'église est située au cœur du bourg. Elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière.

Visibilité

Depuis le monument, les visibilitées sont réduites par la végétation de la vallée de la Charente. La visibilité sur le projet devra être étudiée.

Covisibilité

Ce monument ne présente pas une hauteur lui permettant de se dégager dans le paysage alentour. Le risque de covisibilité est écarté.



Fig. 96 : Église Saint-Nicolas



Fig. 97 : Vue depuis la place devant l'église. La vue est légèrement ouverte vers l'ouest et la ZIP

30

ÉGLISE NOTRE-DAME
VOUHARTE

I

5 km

SE

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

L'église est située au cœur du bourg de Vouharte, le long de la Charente et de la départementale D737. L'église Notre-Dame, fondée avant 1096, appartenait à l'abbaye de Charroux (Vienne). Elle est mentionnée comme prieuré dès 1222.

Visibilité

L'église est située en dehors de l'AVT et ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

Covisibilité

Le monument est de faible hauteur et n'est pas visible depuis les alentours. Le risque de covisibilité est écarté.



Fig. 99 : Église Notre-Dame

31

ÉGLISE SAINT-PIERRE-DES-MARTYRS
GENAC-BIGNAC (GENAC)

C

5.8 km

S

Enjeu faible

Covisibilité
à étudier

L'église est située au centre de Genac. Elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière.

Visibilité

Le monument est situé dans le village, au cœur du bâti et ne présente donc pas de vues dégagées vers les ZIP.

Covisibilité

L'église est visible depuis les 3 routes d'entrées de du bourg de Genac : nord, est et ouest. Le monument est très légèrement visible depuis la D61 au sud du village. La covisibilité entre l'église et le projet sera à étudier depuis cette route.



Fig. 101 : Église Saint-Pierre-des-Martyrs



Fig. 100 : Vue depuis l'entrée sud de Genac

26

ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-TOUS-BIENS
XAMBES

I

6.1 km

SE

Enjeu moyen

Covisibilité
à étudier

L'église est située dans le village de Xambes, en périphérie nord-est. Cette église est mentionnée sur le site de la communauté de communes Cœur de Charente et bénéficie d'animation pendant les journées du patrimoine. L'enjeu qu'elle présente est moyen à faible.

Visibilité

L'église est située en dehors de l'AVT et ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

Covisibilité

Un point de vue sur Xambes est défini dans le Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays du Ruffécois, depuis les éoliennes du parc existant. La covisibilité avec le projet sera à étudier depuis ce point.

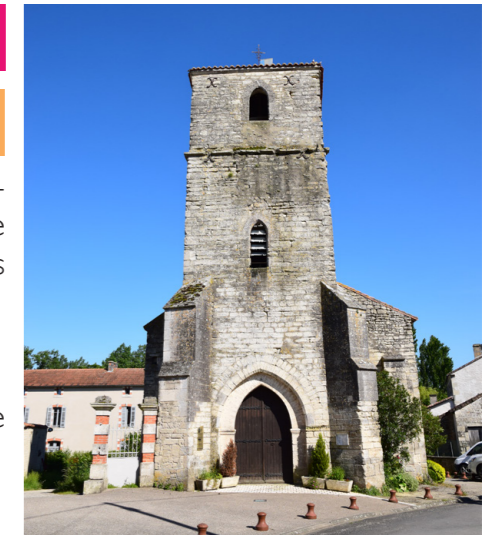


Fig. 98 : Église Notre-Dame-de-Tous-Biens



Fig. 102 : Vue sur Xambes depuis le parc de Xambes-Vervant

7 8	ABBAYE DES DAMES – MAISON DU 15 ^E SIÈCLE, DITE LOGIS DE MARGUERITE DE VALOIS – TUSSON	NE	Enjeu moyen	Sensibilité nulle
	6.6 km			

L'abbaye des Dames ou couvent des Dames est un ensemble monastique dont il ne reste aujourd'hui que des vestiges d'une grosse tour et d'un pilier d'angle d'une ancienne église. La maison du XV^e siècle est située dans le village.

Visibilité

Les deux monuments sont situés hors AVT de la ZIP. L'impact du projet sera donc nul depuis l'abbaye et le logis.

Covisibilité

Les deux monuments sont de faibles hauteurs et non visibles dans le paysage aux alentours. Les risques de covisibilités sont nuls.



Fig. 103 : Logis de Marguerite



Fig. 104 : Abbaye des Dames

21	ANCIENS FOURS À CHAUX D'ECHOISY CELLETES	E	Enjeu faible	Sensibilité nulle
	6.9 km			

Le monument est situé sur la rive sud de la Charente. Les anciens fours font partie du domaine d'Echoisy, aménagé pour la visite et la balade. Un gîte fait partie du domaine.

Visibilité

Le monument est situé hors de l'AVT. Les impacts du projet depuis les anciens fours à chaux seront donc nuls.

Covisibilité

Le monument n'est pas visible dans le paysage alentour. Les risques de covisibilités avec le projet sont nuls.



Fig. 107 : Panneau sur le site



Fig. 108 : Anciens fours à chaux d'Echoisy et légère percée visuelle vers le sud

9 à 12	TUMULUS DIT LE VIEUX BREUIL TUMULUS DIT LE GROS DOGNON TUMULUS LE PETIT DOGNON TUMULUS DIT DE LA JUSTICE TUSSON	NE	Enjeu fort	Covisibilité et visibilité à étudier
	7.1 km			

Cet ensemble de tumulus se situe à l'est de Tusson, le long d'une route reliant la D736 à la D61. Il s'agit d'un des plus grands tumulus de France. Une aire de découverte du tumulus du Vieux Breuil a été mise en place avec une aire de stationnement. Sa visite est conseillée par plusieurs offices de tourisme, dont celui des départements des Charentes.

Visibilité

Les tumulus en eux-même sont situés en dehors de l'AVT du fait des boisements qui les recouvrent. La visibilité du projet est à étudier depuis l'aire de stationnement du Vieux Breuil où la vue est dégagée. Le tumulus du Vieux Breuil comporte une table d'orientation sur le paysage environnant. Celle-ci n'est pas orientée vers le projet et ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

Covisibilité

Les tumulus sont visibles dans le paysage aux alentours notamment au nord-est, depuis la D736 entre Tusson et Charmé. La covisibilité entre les tumulus et le projet sera à étudier depuis ce point.



Fig. 105 : Les 4 tumulus (Source :Wikipédia)



Fig. 106 : Les tumulus depuis la sortie de Souvigné



Fig. 109 : Vue depuis l'aire de stationnement du tumulus du Vieux Breuil, plusieurs parcs éoliens sont visibles



Fig. 110 : Vue depuis la D736 au nord des tumulus, un parc éolien est visible

22

CHÂTEAU
CELLETES

7.8 km

E

Enjeu faible

Sensibilité
nulle

L'édifice est situé en sortie ouest du bourg. Il ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière et n'est pas ouvert à la visite.

Visibilité

Le monument est situé en dehors de l'AVT. Il ne présente donc pas de risque de visibilité sur le projet.

Covisibilité

À l'est, le village de Cellettes masque le château, il ne se dégage pas dans le paysage. Les risques de covisibilité sont écartés.



Fig. I 11 : Château de Cellettes (Source :Wikipédia)

6

ÉGLISE SAINT-FRAIGNE
SAINT-FRAIGNE

8 km

N

Enjeu moyen

Covisibilité
à étudier

L'église de Saint-Fraigne est située au cœur du village. Elle est citée par la Fondation du Patrimoine.

Visibilité

Les vues sont fermées depuis l'édifice. Les risques de visibilité sont écartés.

Covisibilité

Depuis le nord du village, l'église de Saint-Fraigne est légèrement visible. La covisibilité avec le projet sera à étudier depuis ce secteur.



Fig. I 12 : Église Saint-Fraigne



Fig. I 13 : Vue sur l'église de Saint-Fraigne depuis le nord du village

14

CROIX HOSANNIÈRE
LIGNÉ

8 km

NE

Enjeu faible

Sensibilité
nulle

La croix est située dans le cimetière de Ligné. Elle ne bénéficie pas d'une reconnaissance particulière.

Visibilité

Les vues depuis l'édifice sont réduites. Le risque de visibilité du projet est nul.

Covisibilité

La croix n'est pas visible en dehors du village et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



Fig. I 14 : Croix dans le cimetière (Source :Wikipédia)

32
33

THÉÂTRE GALLO-ROMAIN DIT DES BOUCHAUDS
SANCTUAIRE DES BOUCHAUDS
SAINT-CYBARDEAUX

8.1 km

S

Enjeu fort

Visibilité
à étudier

Le théâtre gallo-romain des Bouchauds au diamètre de 105,60 mètres est le plus grand d'Aquitaine. Il pouvait accueillir plus de 5 000 personnes à 6 000 personnes. Il a été creusé et construit au flanc de la colline tandis que le sanctuaire est à son sommet. Le site du théâtre gallo-romain est découvert en 1865 par Jean Gontier, qui y entreprend des fouilles sur ses propres deniers, et bataille avec succès pour en acquérir la maîtrise foncière et obtenir le classement au titre des monuments historiques par arrêté du 23 décembre 1881. Le site est aménagé et peut présenter une fréquentation relativement importante.

Visibilité

Les vues depuis le sanctuaire sont réduites. Depuis le théâtre, une large ouverture permet des vues lointaines vers le nord-est, et donc en direction de la ZIP. Plusieurs parcs éoliens sont visibles sur l'horizon. La visibilité du projet sera à étudier depuis le théâtre.

Covisibilité

Les deux monuments ne présentent pas de risque de covisibilité avec le projet car non visibles dans le paysage alentour (monuments entourés de boisements).



Fig. I 15 : Sanctuaire



Fig. I 16 : Théâtre



Fig. I 17 : Vue depuis le théâtre des Bouchauds

23
24

NÉCROPOLE DE LA BOIXE
DOLMEN DIT DE LA BOIXE
VERVANT



8.2 km

E

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

Les deux monuments se situent au cœur de la forêt de Boixe. Le site est mentionné dans quelques descriptifs d'itinéraires de randonnées. Un itinéraire de visite est aménagé sur place pour les visiteurs.

Visibilité

Les deux monuments, au cœur de la forêt, sont situés en dehors de l'AVT et ne présenteront donc pas de vue sur le projet.

Covisibilité

Les deux monuments ne sont pas visibles dans le paysage alentour et ne présentent donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



Fig. 119 : Tumulus de la Boixe



Fig. 118 : Dolmen de la Boixe

4
5

ÉGLISE (ANCIENNE COMMANDERIE SAINT-MARTIN)
CHÂTEAU
BARBEZIÈRES



8.4 km

NO

Enjeu moyen

Covisibilité et
visibilité à étudier

L'église est de plan allongé, à un vaisseau, à voûte en berceau. La voûte de la nef a été refaite en 1859 et le clocher reconstruit en 1874. La façade date aussi de cette époque.

Le château de Barbezières du XVe siècle se compose d'un corps de logis rectangulaire à toiture à deux pans avec à une extrémité une grosse tour ronde coiffée d'une poivrière côté jardin et une petite tour carrée renfermant un escalier à vis.

Visibilité

Les deux monuments se situent dans l'AVT. Les vues depuis l'église sont fermées par le bâti. Au niveau du château, les vues sont également fermées, mais la route qui longe les jardins à l'est du village présente une vue dégagée en direction de la ZIP. La visibilité sur le projet est donc à étudier depuis les jardins du château.

Covisibilité

Les deux monuments sont visibles depuis l'entrée de Barbezières. La covisibilité avec le projet sera à mesurer depuis ce point.



Fig. 120 : Église



Fig. 121 : Château



Fig. 122 : Parc du château le long de la D75



Fig. 123 : Vue depuis la D75 longeant le parc du château



Fig. 124 : Vue depuis l'entrée de Barbezières sur l'église et le château

15
16
19

DOLMEN DANS LE TUMULUS DIT LA MOTTE-DE-LA-GARDE (LUXÉ)
DOLMEN DE LA MAISON DE LA VIEILLE (LUXÉ)
DEUX DOLMENS DITS LA GROSSE PÉROTTE ET LA PETITE PÉROTTE (FONTENILLE)

C
I
C

8.5 km

NE

Enjeu moyen

Visibilité à étudier



Fig. I25 : Dolmen dans le tumulus (Source :Wikipédia)



Fig. I27 : Dolmen de la Maison de la Vieille



Fig. I26 : Dolmen de la Petite Pérotte



Fig. I28 : Dolmen de la Grosse Pérotte



Fig. I29 : Vue vers l'ouest

17
18

TUMULUS ET DOLMEN DE LA FOLATIÈRE
LUXÉ

C

9 km

E

Enjeu moyen

Visibilité à étudier



Fig. I30 : Tumulus (Source :Wikipédia)



Fig. I31 : Dolmen (Source :Wikipédia)

Le tumulus et le dolmen se situent au nord du hameau de la Folatière, sur des terrains privés, à proximité de la Charente.

Un sentier a été mis en place pour favoriser la découverte du dolmen

Visibilité

Les vues depuis les monuments en eux-mêmes sont limitées par la végétation. La visibilité du projet pourra être étudiée depuis la sortie ouest du village.

Covisibilité

Les monuments ne sont pas visibles aux alentours, les risques de covisibilité sont écartés.



Fig. I32 : Vue depuis la sortie de la Folatière vers l'ouest

13

DOLMEN
BESSÉ

C

9 km

NE

Enjeu faible

Visibilité à étudier

Le dolmen dit La Pierre Blanche est isolé entre Bessé et Charmé. Il n'est pas particulièrement mis en avant par les offices de tourisme.

Visibilité

Le dolmen est situé au sein de l'AVT mais les vues sont filtrées par la végétation. À proximité directe, la vue s'ouvre, les vues sur le projet seront donc à étudier depuis ce secteur.

Covisibilité

De faible hauteur, le dolmen n'est pas visible dans le paysage alentour. Le risque de covisibilité est écarté.



Fig. I33 : Dolmen



Fig. I34 : Vue à proximité du dolmen dit La Pierre Blanche, plusieurs parcs éoliens sont visibles